

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL,

Absents : Mme FUMEY, Mr FOUCQUE

Procurations : Mr PALAU à Mr MICHEL, Mme VINCENT à Mr CANAL

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – COMMUNE/EAU ASSAINISSEMENT /CHÂTEAU /LOTISSEMENT

Le CFU est un document comptable conjoint qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et constitue un document de synthèse, reprenant les informations essentielles qui figuraient soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU 2024 de la Commune s'établit ainsi comme suit :

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
	Investissement		Fonctionnement		Total	
Résultats reportés		641 883.74		792 205.28		1 434 089.02
Opérations exercice	517 585.74	270 221.47	1 040 657.56	1 246 142.16	1 558 243.30	1 516 363.63
Total	517 585.74	912 105.21	1 040 657.56	2 038 347.44	1 558 243.30	2 950 452.65
Résultat de clôture						
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
Résultat définitif		394 519.47		997 690.38		1 392 209.85

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité.

Le CFU 2024 du site/château s'établit ainsi comme suit :

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
	Investissement		Fonctionnement		Total	
Résultats reportés	33 558.99			38 443.86		4 884.87
Opérations exercice	12 701.19	34 070.26	101 267.47	109 076.16	113 968.66	143 146.42
Total	46 260.18	34 070.26	101 267.47	147 520.02	113 968.66	148 031.29
Résultat de clôture	12 189.92			46 252.55		34 062.63
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
Résultat définitif	12 189.92			46 252.55		34 062.63

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité.

Le CFU 2024 Eau/assainissement s'établit ainsi comme suit :

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
	Investissement		Fonctionnement			
Résultats reportés		277 131.00	1 994.63		1 994.63	277 131.00
Opérations exercice	215 457.12	143 986.64	235 872.82	323 624.29	451 329.94	467 610.93
Total	215 457.12	421 117.64	237 867.45	323 624.29	453 324.57	744 741.93
Résultat de clôture		205 660.55		85 756.84		291 417.39
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
Résultat définitif		205 660.55		85 756.84		291 417.39

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité.

Le CFU 2024 Lotissement s'établit ainsi comme suit :

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
	Investissement		Fonctionnement		Total	
Résultats reportés		0		175 700.00		0.00
Opérations exercice	17 420.26	0	17 420.26	17 420.26	48600.00	224300.00
Total	17 420.26	0	17 420.26	193 120.26	34 840.52	193 120.26
Résultat de clôture	17 420.26	0	0	175 700.00	17 420.26	175700.00
Restes à réaliser						
Résultat définitif	0	0	0			158 279.74

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation : 18.02 %
 Taxe foncière (bâti) : 41.71 %
 Taxe foncière (non bâti) : 74.94 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 – COMMUNE /EAU ASSAINISSEMENT/ CHÂTEAU/LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'adopter les budgets de la façon suivante :

Le budget principal, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 213 839.87 €	2 213 839.87 €	873 982.22 €	873 982.22 €

Le budget annexe de la gestion du site, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
126 112.63 €	126 112.63 €	16 725.92 €	16 725.92 €

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
327 014.59 €	327 014.59 €	442 758.83 €	442 758.83 €

Le budget annexe du lotissement, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses en fonctionnement et en suréquilibre en investissement aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
419 720.26 €	419 720.26 €	419 720.26 €	500 000.00 €

ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LES BUDGETS COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de passer certaines créances qui ne pourront jamais être recouvrées en admission en non-valeur pour un montant de 1 882.33 € pour le budget de l'eau/assainissement et pour un montant de 985.77 € pour le budget de la commune.

PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES SUR BUDGETS COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide comme pour 2024 de constituer une provision au regard des créances douteuses sur le budget de la commune pour un montant de 3 093.35 € et sur le budget de l'eau/assainissement pour un montant de 4 229.60 €. Ces sommes sont réajustées en tenant compte des provisions enregistrées sur les années précédentes.

ACQUISITION CAMION

L'assemblée décide de faire l'acquisition d'un nouveau camion Piaggio Porter NP6 TWL 2 pour un montant de 29 785.76 € TTC incluant la reprise de 2 500.00 € du véhicule actuel.

EMPRUNT POUR ACQUISITION CAMION

Afin de financer l'acquisition, un emprunt pour un montant de 26 000.00 € est décidé. Cette somme sera remboursée en 36 mois, au taux fixe de 3.08 %, avec des échéances constantes, trimestrielles de 2 276.63 €.

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande d'un commerçant du village qui souhaitait louer la salle des fêtes pour la fête de la musique dans le cadre de son activité. L'assemblée rappelle que cette salle est réservée uniquement aux administrés du village et aux associations et non aux commerçants et personnes extérieures au village.

PROCÉDURE A SUIVRE MISE EN SÉCURITÉ BÂTISSSES

Aucune mesure à prendre sur les deux dossiers en cours pour des bâtiments présentant des risques de sécurité. Les deux propriétaires ont répondu favorablement à la demande de la commune pour mise en sécurité de leurs bâtisses.

PRIX DE VENTE PARCELLES LOTISSEMENT LA BOURDETTE ET MOYENS DE COMMUNICATION

L'assemblée décide de faire la communication pour les différentes parcelles à vendre dans le futur lotissement La Bourdette. Deux panneaux seront implantés à deux entrées principales du village.

11 lots seront donc proposés à la vente au prix suivant :

LOTS n° 1 – 2 : 58 000.00 €

LOTS n° 3 – 4 - 10 : 45 000.00 €

LOTS n° 5 – 6 – 7 : 40 000.00 €

LOTS n° 8 – 9 : 51 000.00 €

LOT n ° 11 : 50 000.00 €

PROPOSITION COMMERCIALE PANNEAU LUMINEUX

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'installer un écran LED extérieur dans la commune afin de diffuser événements ou informations en temps réel. Un premier devis a été demandé et s'élève à 400.00 € HT par mois. Un autre devis étant en attente de réception, le sujet est remis ultérieurement.

ADOPTION DE LA MOTION RELATIVE A LA RÉFORME DU CAS FACÉ (FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS A L'ÉLECTRIFICATION RURALE)

L'assemblée décide d'adopter la motion relative à la réforme du CAS (compte d'affectation spéciale) Facé (Financement des aides à l'électrification rurale) portée conjointement par le SYADEN et l'Entente des syndicats d'énergie en région Territoire d'Énergie d'Occitanie (TEO) et autorise Monsieur le Maire à porter cette motion auprès des instances de l'Etat et en particulier solliciter le préfet du département de l'Aude sur ce dossier.

CONVOCAION DE LA CCID POUR RECLASSEMENT DES LOGEMENTS EN CATÉGORIE 7 ET 8

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira jeudi 17 avril 2025 afin de remettre à jour les catégories de certaines habitations. En effet, une étude Ecofinance et un relevé du cadastre ont démontré qu'environ 84 logements étaient classés en catégorie 7 et 8 à savoir sans confort, sans eau, sans électricité alors qu'elles étaient habitées à l'année. Il y a lieu par conséquent de revoir le classement de chaque habitation.

ENQUÊTE SUR LE DEVENIR DU VILLAGE

Une enquête sur le devenir du vieux village va être menée. Un questionnaire est en cours d'élaboration et sera transmis aux administrés. Il s'agit de tenter de dynamiser le vieux village car des changements sont à prévoir dans les prochaines années au niveau de certains locaux professionnels. Toutes les suggestions et idées seront les bienvenues.

QUESTIONS DIVERSES

- La convention définitive pour le partenariat OT Castelnaudary/Château a été reçue et signée
- Deux devis de l'entreprise CAZAL pour un montant de 5157.60 € TTC et 3960.50 € TTC sont signés, respectivement pour la réfection du parking de la boucherie appartenant à la commune et la création d'un réseau pluvial pour le nouveau lotissement La Bourdette
- Commande de 200 exemplaires du livre de Saissac comprenant 216 pages présenté par Nathalie Nahoum et Paul Palau. Les administrés auront la possibilité d'acheter ces livres à certains endroits. Une communication sera faite et une conférence sera prévue au château le 18 juillet 2025.
- Un ostéopathe serait intéressé pour partager un des deux cabinets d'infirmières pour effectuer une permanence une à deux demi-journées par semaine. L'assemblée donne un accord de principe et demande à l'intéressé de se rapprocher des infirmières concernées pour convenir des modalités et nous prévenir pour modification de bail.
- Monsieur le Maire informe que la Cour des Comptes procède à un contrôle sur la commune de Saissac ainsi que la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Ce contrôle est ciblé sur la gestion du personnel.
- Monsieur le Maire informe que l'agent occupant le poste au secrétariat en renfort a donné sa démission et partira le 30 avril prochain. Aucun remplacement n'est prévu. Par conséquent les horaires d'ouverture du secrétariat sont susceptibles d'être modifiés.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 45

Le Maire,

